
RAPPORT DES FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et dans les neuf mois de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Cette formation doit notamment, en outre de tout contenu minimal obligatoire que doit fixer la CMQ, viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. Elle doit aussi porter sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

Cette formation doit être dispensée par un formateur ou un organisme autorisé et diffusée sur le site Internet de la Commission municipale du Québec (CMQ).

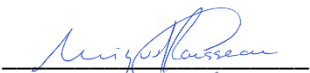
Obligations relatives à la formation :

Les délais accordés pour la participation aux formations à partir du début du mandat des membres du conseil débutent à compter du moment où il prête le serment, tel que prévoit l'article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM). Tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation aux deux formations obligatoires, déclarer celles-ci au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. La municipalité doit tenir à jour sur son site Internet la liste des élus ayant participé aux formations.

Rapport de formation

	Maire	Conseiller siège #1	Conseiller siège #2	Conseiller siège #3	Conseiller siège #4	Conseiller siège #5	Conseiller siège #6
Nom de l'élu	Marc Pelletier	Xavier Lafortune	Fanny Derouin	Dominic Riopel	Mélanie Grenier	Dominique Mondor	Mannix Marion
Mandat : Premier mandat ou mandat subséquent	Mandat subséquent	Premier mandat	Premier mandat	Premier mandat	Premier mandat	Mandat subséquent	Mandat subséquent
Date de début du présent mandat (assermentation)	10 novembre 2025	10 novembre 2025	10 novembre 2025	10 novembre 2025	10 novembre 2025	3 octobre 2025	3 octobre 2025
FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE							
Titre de la formation	Éthique et déontologie en matière municipale (FQM)						
Date(s) de la formation	11 février 2026	11 février 2026	11 février 2026	11 février 2026	11 février 2026	11 février 2026	11 février 2026
Date de déclaration de la participation de l'élu à la formation	11 février 2026	11 février 2026	11 février 2026	11 février 2026	11 février 2026	11 février 2026	11 février 2026

Ce rapport a été déposé à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Paul tenue le 19 mai 2026.


Miguel C. Rousseau
Greffier-trésorier